



**Projet : Mise en place d'un environnement protecteur contre l'exploitation, l'abus sexuel, la violation des droits des enfants et le renforcement de la responsabilité parentale au Bénin (département de l'Ouémé)  
Janvier 2017/Décembre 2019**

Micro trottoir d'évaluation des connaissances des dispositions légales régissant la famille par le grand public  
Evolution entre le démarrage et la fin du projet

Le Micro-trottoir a été réalisé dans les 9 communes du projet  
Composition de l'échantillon par commune : 40

Hommes : 20          Femmes : 20

Sexe	Milieu urbain		Milieu rural	
	+ 18 ans -30 ans	30 ans et plus	+ 18 ans -30 ans	30 ans et plus
Homme	5	5	5	5
Femme	5	5	5	5

360 questionnaires valides ont été dépouillés et analysés pour chaque micro-trottoir.

Questions	Données	Analyse/Commentaires				
1. Connaissances sur le concept du mariage						
2.						
	Situation de départ (mars 2017)		Situation au 30 juin 2018		Situation au 30 septembre 2019	
1.1 Qu'est-ce que le mariage ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre ensemble et avoir des enfants : 79/360 soit 21,9%</li> <li>- Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 17/360 soit 4,7%</li> <li>- <b>Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 25/360 soit 6,9%</b></li> <li>- Avoir versé la dot : 121/360 soit 33,6%</li> </ul>	<p>1/3 des enquêtés considère que le mariage est scellé qd la dot est versée. Célébrer le mariage devant les autorités coutumières et religieuses n'est pas dans les habitudes. La connaissance et la pratique du mariage légal est très faible : moins de 7%. Le concubinage est la pratique la plus courante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre ensemble et avoir des enfants : 79/360 soit 21,9%</li> <li>- Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 53/360 soit 14,7%</li> <li>- <b>Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 109/360 soit 30,2%</b></li> <li>- Avoir versé la dot : 42/360 soit 11,6%</li> </ul>	<p>Résultats identiques pour ce qui concerne la réponse vivre ensemble et avoir des enfants. On note une très forte progression (+23%) de la compréhension du mariage comme étant un acte légal. Impact probable des actions de sensibilisation et de vulgarisation de la loi. La dot comme symbole de mariage a bcp régressé. NB. Une bonne compréhension n'implique pas forcément un changement de pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre ensemble et avoir des enfants : 29/360 soit 8%</li> <li>- Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 42/360 soit 11,6%</li> <li>- <b>Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 181/360 soit 53%</b></li> <li>- Avoir versé la dot : 21/360 soit 5,8%</li> </ul>	<p>En fin de projet, plus de la moitié de la population a compris que le mariage est un acte légal ; on est passé de moins de 7% à 53% soit + 43%. On peut dire que la sensibilisation, les rencontres d'échange, de formation des acteurs pour vulgariser la loi a porté des fruits sur ce point.</p> <p>Le versement de la dot, n'est plus que cité accessoirement.</p> <p>NB. Une bonne compréhension n'implique pas forcément un changement de pratique.</p>
1.2 Est-ce que la fidélité est une obligation du mariage ?	<p><b>Pour l'homme</b>            Oui : 183/360 soit 50,8%            Non : 155/ 360 soit 43%</p> <p>58,2% des hommes et 41,4% des femmes pensent</p>	<p>La moitié des répondants pense que la fidélité est importante pour les hommes ; cependant les hommes sont plus nombreux que les femmes à penser que la fidélité est une obligation (58%/41%). Ce constat est</p>	<p><b>Pour l'homme</b>            Oui : 222/360 soit 61,6 %            Non : 127/ 360 soit 35,2%</p> <p>64,4% des hommes et 58,8% des femmes pensent que la</p>	<p>Forte progression de l'opinion favorable à la fidélité de l'homme (+11%). Les hommes sont tjrs plus nombreux que les femmes à penser qu'ils doivent être fidèles (64%/58%). Plus de la moitié des femmes</p>	<p><b>Pour l'homme</b>            Oui : 300/360 soit 83,3 %            Non : 51/ 360 soit 14,2%</p> <p>Ne se prononce pas 9 soit 2,5%            150/180 soit 83,3% des hommes et 153/180 85% des femmes</p>	<p>L'opinion progresse tjrs fortement en faveur de la fidélité pour l'homme : + 22%. Ce point de vue est partagé par les hommes et les femmes ; très peu de différence, alors qu'en début de projet et mi-</p>

	<p>que la fidélité est une obligation</p> <p>Réponses équivalentes en milieu rural et urbain</p> <p>Pour les moins de 30 ans 46,4% pensent que la fidélité est une obligation</p> <p><b>Pour la femme</b></p> <p>Oui : 353/360 soit 98%</p> <p>Non : 4/360 soit 1,1%</p> <p>Ne se prononce pas : 1%</p>	<p>invariable quel que soit le milieu. Les jeunes attachent moins d'importance à la fidélité. La fidélité reste une obligation et valeur absolue pour les femmes. Il n'existe pas de distinction de sexe par rapport à cette exigence. Les femmes ne revendiquent pas de liberté, elles restent soumises et acceptent les libertés que prennent l'homme ou tout au moins n'osent pas exprimer une autre opinion.</p>	<p>fidélité est une obligation</p> <p>Le oui pour l'homme est plus important en milieu urbain (55,4) qu'en milieu rural</p> <p>Pour les moins de 30 ans 60% pensent que la fidélité est une obligation</p> <p><b>Pour la femme</b></p> <p>Oui : 354/360 soit 98,3%</p> <p>Non : 2/360 soit 0,5%</p> <p>Ne se prononce pas : 4 soit 1,1%</p>	<p>admettent toujours que l'homme peut être volage.</p> <p>C'est l'opinion en milieu urbain qui a davantage évolué dans ce sens et ce surtout chez les jeunes (46% au début du projet, 60% au 30 juin 2018)</p> <p>La fidélité reste une obligation et valeur absolue pour les femmes. Seulement 2/360 personnes interrogées pensent que la fidélité de la femme n'est pas une obligation.</p>	<p>pensent que la fidélité est une obligation</p> <p>Le oui pour l'homme est plus important en milieu urbain (89,4%) qu'en milieu rural (76,7%)</p> <p>Pour les moins de 30 ans 28,9 % pensent que la fidélité est une obligation</p> <p><b>Pour la femme</b></p> <p>Oui : 340/360 soit 94,4%</p> <p>Non : 4/360 soit 1,1%</p> <p>Ne se prononce pas : 15 soit 4,2%</p>	<p>parcours, la différence était remarquable.</p> <p>La progression est très importante en milieu urbain.</p> <p>La réponse des moins de 30 ans ne va pas dans le même sens ; ils ont une vision plus libre de la sexualité dans le mariage.</p> <p>Bien que perdant 4 points (98 à 94%), l'obligation de fidélité pour la femme reste une quasi valeur absolue.</p>
<p>1.3 Est-ce que la femme a le devoir de demander l'autorisation de son mari pour exercer une profession ?</p>	<p>Oui : 337/360 soit 93,6%</p> <p>Milieu rural : 196 soit 58,2%</p> <p>46,9% sont des moins de 30 ans</p> <p>Non : 23/360 soit 6,4%</p> <p>26% ont moins de 30 ans</p>	<p>Bien que la loi donne la liberté aux femmes d'exercer une profession, l'opinion publique largement majoritaire (93,6%) veut que les femmes demandent cette permission. Cette pratique demeure plus ancrée en milieu rural qu'urbain. Dans l'ensemble les jeunes sont plus traditionnels et moins permissifs que leurs aînés ! ...</p>	<p>Oui : 323/360 soit 89,7%</p> <p>Milieu rural : 175 soit 54,2%</p> <p>46,4% sont des moins de 30 ans</p> <p>Non : 35/360 soit 9,7%</p> <p>18% ont moins de 30 ans</p>	<p>On note une légère baisse du pourcentage de personnes qui pensent que la femme doit demander l'autorisation de son mari pour exercer une profession (-4%), mais la valeur atteint toujours près de 90%.</p> <p>Le milieu urbain a davantage évolué dans le sens des droits des femmes.</p>	<p>Oui : 291/360 soit 80,8%</p> <p>Milieu rural : 167/291 soit 57,4%</p> <p>72/291 soit 24,7% sont des moins de 30 ans</p> <p>Non : 63/360 soit 17,5%</p> <p>11/63 soit 17,5% ont moins de 30 ans</p>	<p>Bien que le Code de la Famille reconnaisse cette liberté à la femme et qu'il a été vulgarisé tout au long du projet, on ne note qu'une petite évolution positive à la faveur des droits de la femme et 13% de mieux sur les 3 ans. La tradition reste dominante dans ce domaine mais l'espoir est permis si la sensibilisation est poursuivie. Le milieu rural reste tjrs plus conservateur</p>

				Les moins de 30 ans ont peu changé leur opinion.		et plus ancré dans ses positions.
1.4 Est-ce que l'avis de la femme compte dans les décisions prises pour la famille ?	<p>Oui : 321/360 soit 89,1%</p> <p>Non : 39/360 soit 10,8%</p> <p>56,4% qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge</p> <p>51% de ceux qui disent non sont des hommes</p> <p>Pourquoi :</p> <p><b>Oui</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parce qu'ils ont fondé la famille ensemble et se complètent : 282/321 soit 87,8%</li> <li>- Parce qu'elle est la mère des enfants : 15/321 soit 4,7%</li> <li>- parce que cela fait partie de ses droits 8/321 soit 2,5%</li> </ul> <p><b>Non</b></p> <p>Statut de mineur de la femme, indigne de confiance et pièce rapportée dans la famille</p>	<p>Très large majorité pour le OUI (89%) en raison de leur union. La femme est considérée comme partenaire et complémentaire.</p> <p>Elle a son mot à dire parce que c'est son droit fondamental. Ce droit est peu reconnu ; son expression dépend tjrs de la bonne volonté de son conjoint.</p> <p>Les partisans du non sont un peu plus nombreux dans le milieu rural. Parmi ceux qui disent non, les femmes représentent encore 49%. Les pesanteurs socio-culturelles expliquent ce comportement. Pour preuve, le pourquoi donné : Statut de mineur de la femme, elle est indigne de confiance et demeure une étrangère dans la famille de son mari.</p>	<p>Oui : 334/359 soit 93%</p> <p>Non : 26/359 soit 7,2%</p> <p>57,6% qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge</p> <p>16/26 soit 61,5% de ceux qui disent non sont des hommes</p> <p>Pourquoi :</p> <p><b>Oui</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parce qu'ils ont fondé la famille ensemble et se complètent : 189/304 soit 62,1 %</li> <li>- Parce que les décisions prises ensemble sont meilleures : 48/304 soit 15,7%</li> <li>- cela fait partie de ses droits 66/304 soit 21,7%</li> </ul> <p>Sans opinion 30</p> <p><b>Non</b></p> <p>C'est l'homme qui est le chef. Statut de mineur de la femme.</p>	<p>Le oui fait presque l'unanimité. Le milieu rural reste un peu plus réticent aux droits des femmes.</p> <p>Les décisions concernant la famille sont l'affaire du couple et 15,7% des partenaires pensent que les décisions sont meilleures si elles sont prises ensemble et que la cohésion de la famille en sort renforcée.</p> <p>Forte augmentation de la reconnaissance des droits de la femme dans ce domaine (+ 19%). Ce droit est parfois reconnu en raison de la contribution des femmes aux charges du ménage ; mais là aussi on peut penser à une forte incidence du travail de sensibilisation qui a été fait.</p> <p>Les non à régressé, mais il reste encore des hommes qui affirment être seuls chefs et pouvoir décider</p>	<p>Oui : 330/355 soit 93%</p> <p>Non : 25/355 soit 7%</p> <p>48 % qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge</p> <p>14/25 soit 56% de ceux qui disent non sont des hommes</p> <p>Pourquoi :</p> <p><b>Oui</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parce qu'ils ont fondé la famille ensemble et se complètent : 119/301 soit 39,5 %</li> <li>- Parce que les décisions prises ensemble sont meilleures : 116/301 soit 38,5%</li> <li>- cela fait partie de ses droits 70/301 soit 23,3%</li> </ul> <p>Sans opinion 29</p> <p><b>Non</b></p> <p>C'est l'homme qui est le chef ; C'est l'homme qui décide ; la femme n'a aucune autorité ; elle n'est pas comptée parmi les membres de</p>	<p>L'avis de la femme compte, cette bonne nouvelle est confirmée. Le milieu rural aurait davantage évolué favorablement dans ce sens, mais les hommes y sont encore les plus réticents qu'en milieu urbain.</p> <p>La co-responsabilité et l'échange pour la prise de décision est un acquis en terme de connaissance mais aussi en terme de pratique.</p> <p>On peut se demander si les « sans opinion » sont des personnes savent mais qui n'ont pas osé/voulu donner leur opinion ...</p> <p>Les opinions machistes persistent.</p>

				seuls pour tout ce qui concerne la famille....et quelques femmes pour penser aussi ainsi (10/26 non).	la famille ; elle est soumise à son mari.	
<b>3. Responsabilités des parents vis-à-vis des enfants</b>						
2.1 Selon vous, un enfant est tout être humain de :	<p>- 0 à 15 ans : 69/326 soit 21,2%</p> <p>- <b>0 à 18 ans : 148/326 soit 45,4 %.</b></p> <p><b>57% des bonnes réponses viennent du milieu rural</b></p> <p>- 0 à 20 ans : 111/326 soit 34%</p> <p>Ne se prononce pas : 34/360 soit 9,4%</p>	<p>La notion d'enfant est perçue différemment entre le législateur et la population. Tant que le jeune n'a pas acquis son autonomie financière il est considéré comme un enfant. Ceci permet d'expliquer que dans le milieu rural où les enfants sont mariés plus tôt et cultivent leur lopin de terre, les bonnes réponses sont un peu plus nombreuses.</p>	<p>- 0 à 15 ans : 67/353 soit 19%</p> <p>- <b>0 à 18 ans : 258/353 soit 73,1%</b></p> <p><b>46,1% des bonnes réponses viennent du milieu rural</b></p> <p>- 0 à 20 ans : 29/353 soit 8,2%</p> <p>Ne se prononce pas : 7/360 soit 1,9%</p>	<p>Le taux de bonne réponse a augmenté de 30% mais le milieu rural a moins progressé, peut-être a-t-il été moins bien informé. Par ailleurs, le nombre de personnes qui n'ont pas voulu se prononcer a fortement régressé. On peut affirmer que ce résultat est le fruit des sensibilisations et vulgarisation des textes de loi.</p>	<p>- 0 à 15 ans : 33/349 soit 9,4%</p> <p>- <b>0 à 18 ans : 291/349 soit 83,4%</b></p> <p><b>46% des bonnes réponses viennent du milieu rural</b></p> <p>- 0 à 20 ans : 25/349 soit 7,2%</p> <p>Ne se prononce pas : 11/360 soit 3%</p>	<p>Plus de 83% de bonnes réponses à ce jour alors qu'elles étaient de 45% en début de projet (+38). La progression a été régulière. Dans le milieu rural, les bonnes réponses n'ont plus progressé depuis juin 2018.</p> <p>La sensibilisation aurait-elle été moindre ? compte tenu de la morosité économique, la population a moins participé aux sensibilisations.</p>
2.2 Faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?	<p>Oui : 318/360 soit 88,3%</p> <p>Non : 2/ 360 soit 0,5%</p> <p>Ne se prononce pas : 42/360 soit 11,6%</p> <p>Si oui, dans quel délai :</p>	<p>Presque 12% des personnes l'ignorent encore !</p> <p>Si une large majorité de la population connaît cette obligation, elle ignore cependant le délai légal. Seulement 17,6% de bonnes réponses.</p>	<p>Oui : 348/360 soit 96,6%</p> <p>Non : 1/ 360 soit 0,2%</p> <p>Ne se prononce pas : 12/360 soit 3,3%</p> <p>Si oui, dans quel délai :</p> <p>- 10 jours : 94/348 soit 27%</p>	<p>Pratiquement tout le monde sait qu'il faut déclarer la naissance d'un enfant. La connaissance du délai légal de déclaration a progressé de 50% ce qui constitue une avancée remarquable aussi bien</p>	<p>Oui : 305/360 soit 84,7%</p> <p>Non : 1/ 360 soit 0,2%</p> <p>Ne se prononce pas : 54/360 soit 15%</p> <p>Si oui, dans quel délai :</p> <p>- 10 jours : 69/305 soit 22,6%</p> <p>- <b>21 jours : 216/30 (soit 70,8%</b></p>	<p>Presque tout le monde sait qu'il faut déclarer la naissance d'un enfant. La connaissance du délais légal a encore très légèrement progressé. Les progrès sont conséquent si l'on considère la situation de départ (17% →70%).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 jours : 179/318 soit 56,3%</li> <li>- <b>21 jours : 56/318 soit 17,6%</b></li> <li>51,8% des bonnes réponses viennent du milieu rural</li> <li>- 3 mois : 88/318 soit 27,7%</li> <li>- ne savent pas : 38/318 soit 11,9%</li> </ul>	Plus d'1/4 de la population pense qu'elle a le temps (3 mois) et donc ne se presse pas pour déclarer leur enfant et se heurte alors à l'impossibilité d'accéder à l'obtention d'un extrait d'acte de naissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>21 jours : 240/348 soit 68,9%</b></li> <li>46,6% des bonnes réponses viennent du milieu rural</li> <li>- 3 mois : 14/348 soit 4%</li> <li>- ne savent pas : 6/348 soit 1,7%</li> </ul>	en milieu rural qu'urbain. Reste à voir si cette connaissance va être suivie de bonnes pratiques...	<ul style="list-style-type: none"> <li>45,8% des bonnes réponses viennent du milieu rural</li> <li>- 3 mois : 19/305 soit 6,2%</li> <li>- ne savent pas : 1/305</li> </ul>	Sur le terrain, on constate une progression importante des déclarations de naissance, concomitamment à la progression des accouchements dans les centres de santé et maternités.
2.3 Selon vous les frais de scolarité incombent :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mère : 2/360 soit 0,5%</li> <li>- au père : 84/360 soit 23,3%</li> <li>- aux 2 parents : 269/360 soit 74,7%</li> <li>- à l'état : 1 soit 0,3%</li> <li>Ne se prononce pas : 6 soit 1,6%</li> </ul>	La co-responsabilité des parents semble de mise dans ce domaine, tout au moins dans la théorie (près de 3/4 des enquêtés). Dans la pratique, en milieu urbain le papa se charge de la scolarité des enfants mais en milieu rural, dans les familles polygames principalement, la charge des enfants incombe aux femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mère : 0/360</li> <li>- au père : 62/360 soit 17,2%</li> <li>- aux 2 parents : 293/360 soit 81,3%</li> <li>- à l'état : 2 soit 0,5%</li> <li>Ne se prononce pas : 3 soit 0,8%</li> </ul>	Le sentiment de co-responsabilité est encore renforcé (+7%). La pratique du terrain montre toujours que les mères s'intéressent davantage à la scolarité des enfants. Même quand c'est les hommes qui paient, ils responsabilisent leur femme pour les démarches scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mère : 37/360 soit 10,2%</li> <li>- au père : 29/360 soit 8%</li> <li>- aux 2 parents : 208/360 soit 57,7%</li> <li>- à l'état : 65/360 soit 18%</li> <li>Ne se prononce pas : 21 soit 5%</li> </ul>	On rencontre ici des changements qui surprennent. Un peu de poids de la scolarité des enfants a été transféré du père vers la mère, mais il incombe malgré tout majoritairement aux 2 parents. Plus de personnes pensent que l'Etat devrait s'impliquer davantage ; ceci est dû aux actions que le gouvernement a mené : kits et cantine scolaire plus particulièrement en milieu rural.
2.4 Selon vous, l'obligation alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mère : 8/360 soit 2,2%</li> <li>- du père : 67/360 soit 18,6%</li> </ul>	La co-responsabilité des parents semble également de mise dans ce domaine, (plus de de	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mère : 17/360 soit 4,7%</li> <li>10/17 sont des hommes</li> </ul>	Le sentiment de co-responsabilité des parents a aussi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mère : 2/360</li> <li>1/2 est un homme</li> <li>- du père : 21/360 soit 5,8%</li> </ul>	- La connaissance de la coresponsabilité est un acquis qui s'est fermement confirmé. Quelle est

de l'enfant relève :	<p>- <b>des 2 parents : 278/360 soit 77,2%</b></p> <p>- des grands parents : 3 soit 0,8%</p> <p>-ne se prononce pas : 6 soit 1,6%</p>	<p>3/4 des enquêtés). Des disparités importantes sont relevées dans la pratique entre les familles monogames et polygames.</p>	<p>- du père : 24/360 soit 6,6 %</p> <p>- <b>des 2 parents : 301/360 soit 83,6%</b></p> <p>- des grands parents : 3 soit 0,8%</p> <p>-ne se prononce pas : 15 soit 4,1%</p>	<p>progressé dans ce domaine (+6%).</p> <p>Même si la coresponsabilité est reconnue, dans les familles polygames, les femmes doivent contribuer davantage pour les besoins des enfants.</p>	<p>- <b>des 2 parents : 301/360 soit 83,6%</b></p> <p>- des grands parents : 20 soit 5,5%</p> <p>-ne se prononce pas : 8 soit 2,2 %</p>	<p>l'incidence de la morosité économique ? De plus en plus de femmes ont des capacités financière grâce au micro-crédits et aux organisations de femmes.</p> <p>- Il semble aussi que les grands parents soient davantage mis à contribution.</p>
2.5 Est-ce au père d'éduquer les garçons ?	<p>- Oui : 95/360 soit 26,4%</p> <p>55,8 % des oui viennent du milieu rural</p> <p>55,8% de ceux qui disent oui sont des hommes</p> <p>- Non : 257/360 soit 71,4%</p> <p>54,4% de ceux qui disent non viennent du milieu rural</p> <p>47% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans</p> <p>- Ne se prononce pas : 9 soit 2,5%</p>	<p>Seul ¼ des enquêtés pense encore que l'éducation des garçons revient au père. Un peu plus de la moitié de ceux qui disent oui sont des hommes du milieu rural. Cette coutume reste un peu plus prégnante. Les hommes ont une vision un peu plus paritaire que les femmes sur leur rôle respectif dans l'éducation des garçons.</p> <p>Les jeunes semblent plus rétrogrades ou inexpérimentés que leurs aînés.</p>	<p>- Oui : 105/360 soit 29,9%</p> <p>58,1% des oui viennent du milieu rural</p> <p>52,3% de ceux qui disent oui sont des hommes</p> <p>- Non : 248/360 soit 68,9%</p> <p>50,8% de ceux qui disent non viennent du milieu rural</p> <p>48,7% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans</p> <p>- Ne se prononce pas : 7 soit 1,9%</p>	<p>L'opinion selon laquelle c'est au père d'éduquer les garçons semble être légèrement plus importante dans ce sondage. C'est une idée qui est plus ancrée dans le milieu rural et auprès des hommes.</p> <p>Pour ceux qui disent non, il n'y a guère de différence entre le milieu rural et urbain.</p> <p>L'avis des jeunes n'a pas progressé.</p>	<p>- Oui : 14/360 soit 3,8%</p> <p>8/14 des oui viennent du milieu rural</p> <p>5/14 de ceux qui disent oui sont des hommes</p> <p>- Non : 195/360 soit 54,2%</p> <p>77/195, soit 39,5% de ceux qui disent non viennent du milieu rural</p> <p>30/195 soit 15,4% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans</p> <p>- Ne se prononce pas : 25 soit 6,9%</p>	<p>Dans ce dernier sondage, très peu d'enquêtés pensent que c'est au père d'éduquer les garçons mais plus de personnes ne savent pas trop (6,9% de non réponses).</p> <p>Cette opinion semble tjrs un peu plus marquée en milieu rural.</p> <p>Les jeunes ne sont plus d'accord avec cette vision ancienne. Une meilleure instruction a apporté davantage d'ouverture d'esprit.</p>

2.6 Est-ce à la mère d'éduquer les filles	<p>Oui : 102/360 soit 28,3% 59% de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 247/360 soit 68,5% Ne se prononce pas : 13 soit 3,6%</p>	<p>Les réponses sont un peu analogues mais légèrement plus marquées pour ce qui concerne l'éducation des filles. Une majorité d'hommes ne semble pas tout à fait à l'aise dans l'éducation des filles. La co-éducation est de plus en plus de mise.</p>	<p>Oui : 113/360 soit 31,3% 52,2% de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 240/360 soit 66,6% Ne se prononce pas : 7 soit 1,9%</p>	<p>Près d'1/3 des enquêtés pense que c'est aux femmes de s'occuper de l'éducation des filles. Les hommes qui répond dans ce sens à légèrement régressé (7%). Ceci montre une progression de la coresponsabilité dans la co-éducation des filles.</p>	<p>Oui : 134/360 soit 27,2% 114/134 soit 85% de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 200/360 soit 55,5% Ne se prononce pas : 26 soit 7,2%</p>	<p>Concernant les filles, l'opinion est plus nuancée, même si plus de la moitié des enquêtés pensent à la coéducation, près 1/3 des pères pensent que la mère est mieux placée pour le faire. La mère garderait un rôle prépondérant dans l'éducation des filles.</p>
2.7 L'épanouissement de l'enfant relève-t-il de la responsabilité des parents	<p>Oui : 351/360 soit 97,5% Ne se prononce pas : 9 soit 2,5%</p>	<p>L'épanouissement des enfants relève à l'unanimité de la responsabilité des parents. La conviction existe mais dans la réalité, les faits montrent une importante démission des parents.</p>	<p>Oui : 344/360 soit 95,5% Ne se prononce pas : 9 soit 2,5%</p>	<p>Pas de changement significatif d'opinion dans ce domaine.</p>	<p>Oui : 343/360 soit 95,3% Ne se prononce pas : 14 soit 3,8%</p>	<p>Les parents savent qu'ils sont responsables de l'épanouissement de leurs enfants. Dans la pratique cela ne s'observe pas aussi nettement : les charges familiales étant importantes, les parents ont peu de temps à consacrer aux enfants.</p>
2.8 Dans votre famille, qui s'occupe des enfants malades	<p>- le Père : 80/360 soit 22,2% - la Mère : 129/360 soit 35,8% - les 2 parents : 143/360 soit 39,7%. 46,8% de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents</p>	<p>Les rôles sont partagés quand les enfants sont malades mais avec une prédominance nette pour la maman.</p>	<p>- le Père : 60/360 soit 16,6% - la Mère : 132/360 soit 36,6% - les 2 parents : 152/360 soit 42,2%. 46,7% de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des</p>	<p>Concernant les soins aux enfants, l'opinion favorisant la coresponsabilité progresse aussi. Les hommes se sentent de plus en plus coresponsables.</p>	<p>- le Père : 81/360 soit 22,5% - la Mère : 80/360 soit 22,2% - les 2 parents : 179/360 soit 49,7%. 53% de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et</p>	<p>La coresponsabilité des deux parents a encore progressé dans le domaine des soins aux enfants malades (+10 points entre la situation de départ et maintenant)</p>



	sont des femmes et 47% d'entre elles ont moins de 30 ans La communauté : 8 soit 2,2%		femmes et 47,8% d'entre elles ont moins de 30 ans - La communauté : 16 soit 4,4%	Les parents ont pris conscience qu'ils peuvent obtenir une aide dans les centres sociaux, ce qui explique la légère progression de la réponse concernant la communauté.	17,8% d'entre elles ont moins de 30 ans - La communauté : 20 soit 5,5%	Les femmes souhaiteraient voir davantage les pères s'impliquer.
<b>3. Séparation des parents</b>						
3.1 Lorsque le couple se sépare, les enfants restent avec le père	- oui : 245/360 soit 68% 57,5% de ceux qui disent oui sont des hommes et 56% d'entre eux sont du milieu rural - non : 101/360 soit 28% 43,5% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas : 14 soit 3,8%.	En cas de séparation, plus de 2/3 des enquêtés pensent encore que les enfants doivent rester avec le père. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à penser ainsi. Cette pratique coutumière pèse tjrs sur les couples (régime patrilinéaire). L'intérêt des enfants n'est pas pris en compte. Les jeunes n'ont pas une vision plus évoluée de la vie familiale.	oui : 226/360 soit 62,7% 59,2% de ceux qui disent oui sont des hommes et 52,2% d'entre eux sont du milieu rural - non : 123/360 soit 34,1% 44,7% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas : 11 soit 3%	L'opinion qui veut que l'enfant soit confié systématiquement au père en cas de séparation est en légère régression. Ces chiffres font apparaître que de plus en plus les femmes revendiquent leurs droits de garde, mais il ne s'agit que d'un frémissement encore faible. Un début de changement des mentalités semble amorcé.	oui : 176/360 soit 48,8% 56,8% de ceux qui disent oui sont des hommes et 51,1% d'entre eux sont du milieu rural - non : 154/360 soit 42,7% 20,1% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas : 30 soit 8,3%. Ils estiment que la décision doit être prise par les deux parents	Moins de la moitié des enquêtés pensent que les enfants restent avec le père. On note là un progression de près de 20 points entre le début du projet et ce jour. Cependant, plus de la moitié de ceux qui disent oui sont des hommes. La connaissance du droit a fortement progressé. Une nouvelle tendance se dessine : les parents doivent s'entendre pour prendre une décision. Ceci est incontestablement le fruit des sensibilisations.
3.2 Après la séparation, la mère est-elle	- oui : 293/360 soit 81,4% 54,9% sont du milieu rural	De l'avis des enquêtés, les mères restent largement impliquées (81, 4%) dans les décisions concernant	- oui : 305/360 soit 84,7% 51,4% sont du milieu rural	Là aussi on note une légère progression de l'opinion. Pas de différence notable entre	- oui : 319/360 soit 88,6% 46% sont du milieu rural 52% sont des hommes	Les personnes savent a une très large majorité que la coresponsabilité demeure après la séparation. Les

<p>impliquée dans les décisions concernant les enfants.</p>	<p>51,8% sont des hommes - non : 60/360 soit 16,6% - ne se prononce pas : 8 soit 2,2%.</p>	<p>les enfants même si ces derniers restent avec les pères. Les faits rencontrés sur le terrain ne corroborent pas cet avis. Il semblerait qu'en milieu rural les choses se passent mieux qu'en ville. Un tel constat reste à vérifier.</p>	<p>50,4% sont des hommes - non : 51/360 soit 14,1% - ne se prononce pas : 4 soit 1,1%.</p>	<p>hommes et femmes et entre milieu rural ou urbain. Dans la pratique, on observe que les femmes repoussent les limites et obstacles qui freinent leur participation et la prise en compte de leur opinion dans les décisions concernant les enfants.</p>	<p>- non : 18/360 soit 5% - ne se prononce pas : 23 soit 6,3%.</p>	<p>hommes sont un peu plus nombreux à le savoir. De plus en plus, les parents s'entendent sur la garde des enfants. Les femmes manifestent davantage le courage à revendiquer leurs droits sur les enfants.</p>
<p>3.3 Comment le parent qui n'a pas la garde de l'enfant est-il impliqué dans les décisions concernant l'enfant</p>	<p>- Apport financier : 236 soit 65,5% - avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 170 soit 47,2% - vacances chez l'autre parent : 144 soit 40% - visites régulières à l'autre parent : 213 soit 59,1%  NB. 60% des répondants ont donné des réponses multiples.  - pas du tout 53 soit 14,7%</p>	<p>Ces réponses donnent une vision idéale de l'après rupture concernant les enfants. Cependant elles révèlent une opinion théorique des enquêtés, la plupart n'étant pas en situation de rupture. L'expérience du terrain montre une réalité bcp moins idéale avec des conflits, des tiraillements différemment gérés et souvent pas dans la concertation, ni dans l'intérêt des enfants. Malgré cette vision idéale présentée, on note près de 15% des cas où l'autre parent est exclu.</p>	<p>- Apport financier : 303/360 soit 84,2% - Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 232/360 soit 64,4% - vacances chez l'autre parent : 265/360 soit 73,6% - visites régulières à l'autre parent : 284/360 soit 78,8%  NB. 84,7% des répondants ont donné des réponses multiples.  - pas du tout 24/360 soit 6,6%</p>	<p>La vision de la persistance de la coresponsabilité et coéducation des enfants après séparation des parents est encore accrue dans ce sondage ! Une grande importance est accordée à l'engagement financier de l'autre parent pour l'entretien des enfants et plus des ¾ des enfants garderaient un contact solide avec le parent qui n'a pas la garde. Le taux de parents exclus est en sérieuse baisse aussi, ce qui serait une très bonne nouvelle.</p>	<p>Apport financier : 285/360 soit 79,7% - Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 264/360 soit 73,3% - vacances chez l'autre parent : 254/360 soit 70,5% - visites régulières à l'autre parent : 293/360 soit 81,4%  NB. 83,6% des répondants ont donné des réponses multiples.  - pas du tout 13/360 soit 3,6%</p>	<p>En dépit de la séparation, les enquêtés conçoivent que les parents doivent collaborer pour maintenir les liens des 2 parents et pour l'éducation des enfants. Evolution entre situation de départ et de fin de projet - Pour les décisions : +26% - Pour les vacances : +30% - Pour les visites : +22% - Pas du tout : - 11%  L'expérience du terrain confirme une meilleure collaboration entre les ex-conjoints après la séparation pour ceux qui</p>

				Le message des sensibilisations a été entendu ; il s'agira maintenant de vérifier si ces bonnes pratiques prônées sont effectivement mises en œuvre par les couples qui se séparent.		sont passés par la médiation.  Au niveau des commissariats de police et des CPS, les informations recueillies vont aussi dans ce sens.
3.4 A la mort du père, les enfants sont à la charge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mère : 285/360 soit 79,1%</li> <li>52,3% sont du milieu rural</li> <li>- de l'oncle paternel : 26/360 soit 7,2%</li> <li>- des grands-parents paternels : 22 soit 6,1%</li> <li>- Mère + oncle : 27 soit 7,5%</li> <li>20/27 en milieu rural soit 74%</li> </ul>	La majorité des enfants reste à la charge de la mère (près de 80%) avec tous les problèmes financiers que cela pose. Le lévirat s'observe davantage dans le milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mère : 268/360 soit 74,4%</li> <li>48,8% sont du milieu rural</li> <li>- de l'oncle paternel : 19/360 soit 5,2%</li> <li>- des grands-parents paternels : 22 soit 6,1%</li> <li>- Mère + oncle : 287 soit 79,7%</li> <li>145/287 en milieu rural soit 50,5%</li> </ul>	Si les % des enfants restent à la charge de la mère, on voit l'importance de l'implication de l'oncle dans près de 80% des cas. On note des différences de traditions et de pratiques selon les ethnies. Très souvent, la mère est sous tutelle de l'oncle et de la belle-famille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mère : 301/360 soit 83,6%</li> <li>44,5% sont du milieu rural</li> <li>- de l'oncle paternel : 7/360 soit 1,9%</li> <li>- des grands-parents paternels : 15 soit 4,1%</li> <li>- mère +oncle : 9 soit 2,5%</li> <li>- oncle +grand-mère : 3</li> <li>- mère +oncle + grand-mère : 6</li> </ul>	Dans la majorité des cas, les enfants sont à la charge de la mère. On constate ici un très important recul en ce qui concerne le lévirat : les femmes osent maintenant refuser. Les hommes pensent aussi que cette coutume n'a plus lieu d'être ; l'oncle ne veut plus prendre cette charge supplémentaire sauf quand l'héritage est conséquent. Tout ceci implique, que de plus en plus, la mère est seule pour se débrouiller.
3.5 A la mort du père, les biens celui-ci reviennent-ils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la Mère : 27 soit 7,5%</li> <li>- aux enfants : 178 soit 49,4%</li> <li>56,7% de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural,</li> </ul>	La succession n'est pas dévolue au parent survivant et aux enfants comme prévu par la loi (25%). Près de 50% des réponses attribuent l'héritage aux enfants. Si	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la Mère : 5/360 soit 1,3%</li> <li>- aux enfants : 100/360 soit 27,7%</li> <li>54% de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural,</li> </ul>	La connaissance des dispositions légales en matière de succession à très nettement progressé (+23%) : c'est la mère et les enfants qui héritent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>A la Mère : 12/360 soit 3,3%</li> <li>- aux enfants : 94/360 soit 26,1%</li> <li>34% de ceux qui disent aux enfants sont du</li> </ul>	Très bonne progression des connaissances en matière d'héritage (25→ 54% soit +29%) de bonnes réponses. Dans la pratique on observe également une nette progression quant à

	<p>parmi eux 54,4% sont des hommes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mère et aux enfants : 91 soit 25,2%</li> </ul> <p>47,2% sont du milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la famille paternelle : 41 soit 11,4%</li> </ul> <p>63% de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix multiple : 24 soit 6,6%</li> </ul>	<p>ces derniers sont mineurs, c'est alors la famille paternelle qui s'accapare des biens, laissant la mère et les enfants démunis.</p> <p>Le milieu rural gère les décès de manière plus traditionnelle.</p> <p>Cette variété de conception est à l'image des tensions qui suivent cette question d'héritage</p>	<p>parmi eux 44% sont des hommes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mère et aux enfants : 173/360 soit 48%</li> </ul> <p>42,7% sont du milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la famille paternelle : 39/360 soit 10,8%</li> </ul> <p>82% de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix multiple : 41 soit 11,3%</li> </ul>	<p>Cette évolution favorable des connaissances ne permet pas d'en déduire que les pratiques suivent. La pesanteur des traditions est toujours forte.</p> <p>Très souvent les héritiers légitimes ne revendiquent pas leurs droits de peur de subir des attaques occultes.</p>	<p>milieu rural, parmi eux 55,3% sont des hommes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mère et aux enfants : 197/360 soit 54,7%</li> </ul> <p>53,2% sont du milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la famille paternelle : 6/360 soit 1,6%</li> </ul> <p>4/6 de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p> <p>Ne se prononce pas : 51/360 soit 14,1%</p>	<p>la gestion de l'héritage par la mère et les enfants.</p> <p>Lors de menaces occultes, il arrive que les héritiers s'adressent à la police afin que le tribunal soit saisi.</p> <p>Les héritiers connaissent de plus en plus leurs droits et osent les revendiquer parce qu'ils savent qu'ils seront soutenues par les ONG, la société civile et les têtes couronnées.</p>
<p><b>Conclusions :</b></p> <p>Les réponses données à tous les niveaux du questionnaire montrent que les dispositions légales ne sont ni connues, ni appliquées dans la gestion de la famille. L'union dominante étant le concubinage, aucune disposition ne protège les membres du couple et les enfants dans la séparation et lors d'un décès. En conséquence, les droits de la femme sont bafoués et ceux des enfants ne sont jamais pris en compte dans la gestion de la vie courante. Chacun gère les choses selon ses convictions, la coutume et les traditions qui les arrangent. On pourrait penser que les jeunes ont une vision plus égalitaire Hommes/femmes, mais ce n'est pas le cas ; ils ne connaissent pas plus les dispositions légales en matière de famille. Le milieu rural demeure plus traditionnel. On note par ailleurs un déséquilibre en défaveur des femmes.</p>		<p>Ce 2<sup>ème</sup> micro-trottoir permet de constater une forte progression des connaissances concernant les dispositions légales liées à la famille et aux enfants. Dans la famille, la coresponsabilité concernant les enfants est une réalité très forte et encore en progression. Cette progression est incontestablement le fruit du travail de sensibilisation et de formation qui a été effectué dans le cadre du projet. Certaines questions qui relèvent des pratiques quotidiennes des enquêtés montrent qu'il est difficile de s'appliquer à soi-même les notions acquises (garde des enfants par le père, éducation des garçons par les pères, héritage...). En 18 mois, on note cependant que certains changements sont amorcés, notamment la déclaration des</p>	<p>Les dispositions légales concernant la famille et les enfants sont de plus en plus connues. On note environ une moyenne de 30% de progrès sur l'ensemble des items. La compréhension de la coresponsabilité des parents à l'égard des enfants pendant et après le mariage/concubinage est connue et les changements de comportement suivent plus lentement mais sûrement. Il en est de même pour les déclarations des naissances et l'abandon de certaines coutumes telles que le lévirat. Les sensibilisations massives, à travers les différents vecteurs de communication ont porté du fruit.</p> <p>Du point de vue du cadre institutionnel, on constate que les centres sociaux ont connu une amélioration de leur dotation financière et de ce fait s'impliquent davantage. Même si c'est encore minime et insuffisant,</p>			

naissances et la prise en compte de l'opinion de la femme dans les prises de décisions.

c'est un progrès qui doit être souligné. On constate également un renforcement du nombre de personnel. La synergie d'action s'en trouve améliorée et constitue un facteur de progrès.